

LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

Après avoir rempli le formulaire de pré-réservation, vous serez contacté par téléphone, fax ou mail pour confirmation de nos disponibilités. Après accord mutuel, vous recevrez par courrier un contrat de réservation pour votre visite.

Ce dernier sera à nous **retourner** avant la date limite indiquée sur le contrat et devra être **signé et accompagné impérativement d'un acompte** par chèque ou virement (joindre impérativement l'ordre de mandatement). **Sans le règlement d'acompte**, nous nous verrons dans **l'obligation d'annuler** votre réservation.

Pour les administrations qui ne pourraient verser d'acompte, un bon de commande vous sera demandé. Le solde de votre visite se fera le jour de votre arrivée à Guédelon avec rectification si nécessaire de l'effectif. Le règlement pourra se faire par chèque bancaire, espèces, carte bancaire ou virement.